

DECRET N°D/98/185/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL NATIONAL DONKA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la loi fondamentale ;
- Vu le Décret N° D/98/053/PRG/SGG du 25 Mars 1998 portant statuts de l'hôpital national Donka ;
- Vu le Décret N°D/96/98/PRG/SGG/ du 09 Juillet 1996 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le Décret N°D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par les décrets N°D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ; le N°D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ; N°D/97/267/PRG/SGG du 18 Novembre 1997 ;
- Vu le Décret N°D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°D/97/068/PRG/SGG du 05 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Santé ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés cumulativement à leurs fonctions actuelles membres du Conseil d'Administration de l'hôpital National Donka.

- Mr Abdoulaye Bademba BARRY, Conseiller en législation Sanitaire au Ministère de la Santé Publique ;
- Dr. Mamadi KOUROUMA, Consultant Chargé de l'Enseignement Supérieur,

- Prof Naby Daouda CAMARA, Doyen de la Faculté de Médecine pharmacie Odonto- Stomatologie ;
- Mr. Ibrahima SANKON, Chef de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Madame Cécile SOUMAH, Chef du Service Assurance Maladie de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Mamadouba SYLLA, Conseiller au Gouvernorat de Conakry ;
- El Hadj. Batourou Laye KABA, 2^{ème} Maire Adjoint de la Commune de Dixinn ;
- Mr. Aboubacar Kandeto CAMARA, Président Directeur Général de la MUTRAGUI ;
- Mr. Alpha Abdoul DIALLO, Chef de la Division Gestion du Porte feuille et de la Restructuration du secteur parapublic au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Dr. Kantarala DIAKITE, Médecin Chef du Service de Traumatologie de l'hôpital Donka ;
- Mr. Naby SYLLA, Aide Santé au Service de Médecine Générale de l'hôpital Donka.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le 18 SEPTEMBRE 1998



GENERAL LANSANA CONTE